# Amnesty International

***DOCUMENT PUBLIC***

# *HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES !*

## *COLOMBIE*

***Assassinée pour avoir parlé – Des militantes en faveur des droits des femmes victimes de persécutions en Colombie***

**Index AI : AMR 23/001/2004**

•

***ÉFAI***

•

## *Des femmes risquent leur vie pour défendre les droits humains en Colombie*

**Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre et de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'engager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.**

Esperanza Amaris Miranda aurait été enlevée par trois hommes armés le 16 octobre 2003 alors qu'elle se trouvait à son domicile. Ces hommes – qui appartiennent, semble-t-il, à un groupe paramilitaire soutenu par l'armée – l'ont contrainte à monter dans un taxi et ont démarré. Lorsque sa fille, âgée de vingt et un ans, s'est accrochée à la portière du véhicule en mouvement, les hommes en sont descendus et l'ont rouée de coups de pied. Quelques minutes plus tard, le corps d'Esperanza a été abandonné sur la chaussée. Elle avait été tuée par balle.

Esperanza avait quarante ans et assurait la subsistance de ses enfants en vendant des tickets de loterie dans la ville de Barrancabermeja, en Colombie. Elle était également membre de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), qui mène une action en faveur des droits des femmes depuis plus de trente ans.

En Colombie, les femmes qui réclament que l'on respecte leurs droits s'exposent aux manœuvres d'intimidation et aux violences. Elles risquent même d'être tuées par les groupes armés des deux camps qui s'opposent dans le conflit qui déchire le pays depuis de longues années. Les forces de sécurité du gouvernement et leurs alliés paramilitaires considèrent que les responsables d'associations féminines, les militants et les défenseurs des droits humains collaborent avec la guérilla, et constituent à ce titre des cibles légitimes lors des opérations anti-insurrectionnelles. Les groupes d'opposition armés ont tué des femmes qu'ils accusaient de pactiser avec leurs ennemis. Ils ont recours au viol, à la mutilation et aux mauvais traitements contre les femmes et les jeunes filles afin d'effrayer la population et de contraindre au silence ceux qui défendent les droits sociaux, économiques et politiques.

Les ravisseurs d'Esperanza auraient dit appartenir au *Bloque central Bolívar* (Bloc central Bolívar), un groupe paramilitaire qui lui avait déjà adressé des menaces. Elle en avait informé les services du procureur régional. La police n'a cependant pris aucune mesure efficace afin d'assurer sa sécurité, et n'a répondu à aucun appel téléphonique de l'OFP après son enlèvement. Barrancabermeja a été le théâtre de plus de 90 meurtres et de 50 « disparitions » pour la seule année 2003. Ces chiffres alarmants sont la preuve de l'impunité dont jouissent les groupes paramilitaires et la guérilla.

Le cas d'Esperanza est loin d'être isolé. Leonora Castaño, la présidente de *l'Asociación Nacional de Mujeres Campesinas, Negras e Indígenas de Colombia* (ANMUCIC, Association nationale des femmes paysannes, noires et indigènes de Colombie) une organisation œuvrant en faveur des droits des femmes, et notamment de leur droit à la terre, a été la cible de nombreuses menaces de mort. Militante elle aussi au sein de l'ANMUCIC, Blanca Nubia Díaz a été

contrainte de quitter son foyer après que sa fille de seize ans eut été tuée par des paramilitaires en mai 2001. En septembre 2003, une lettre adressée à l'ANMUCIC lui a appris que son fils avait été enlevé.

Le gouvernement colombien n'a pas garanti la sécurité des défenseurs des droits humains, parmi lesquels figure un grand nombre de femmes, ni cherché à combattre ou à démanteler les groupes paramilitaires. Aujourd'hui, il propose même des lois qui permettraient à ceux qui portent atteinte aux droits humains de se soustraire à la justice, au mépris des recommandations qui lui ont été adressées à plusieurs reprises par la communauté internationale.

***Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons changer les choses***

- ***Cherchez à en savoir plus :***

Intéressez-vous à la façon dont les autorités de votre pays (collectivités locales, gouvernement, police, forces de sécurité, justice) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et exercez votre vigilance.

- ***Faites entendre votre voix :***

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

- ***Agissez :***

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

***Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.***

***Engagez le président Uribe à :***

- veiller à ce que les responsables présumés du meurtre d'Esperanza Amaris Miranda et d'autres atteintes aux droits humains soient traduits en justice ;
- démanteler les groupes paramilitaires soutenus par l'armée, et à protéger les militants pour les droits des femmes, conformément aux normes internationales et régionales des droits humains ;

Dans les lettres que vous adresserez au président Uribe, rappelez-lui que s'il est admis par tous que les groupes de la guérilla se sont rendus coupables de nombreuses atteintes aux droit humanitaire international, le gouvernement ne doit pas pour autant manquer de prendre les mesures qui permettront de résorber la crise des droits humains.

**Écrivez à :**

***Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez***
*Presidente de la República*
*Palacio de Nariño*
*Carrera 8 No. 7-26*
*Santafé de Bogotá*
*Colombie.*

**Envoyez messages de solidarité et de soutien aux organisations :**

***OFP et ANMUCIC à la Mesa de Trabajo* « Mujer y Conflicto Armado »**
*Calle 38, No. 16-45*
*Bogotá*
*Colombie.*

### *Ce que vous pouvez faire*

☐ Je voudrais prendre part à la Campagne *Halte à la violence contre les femmes !* Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements.

☐ Je souhaite devenir membre d'Amnesty International. Merci de m'adresser des indications détaillées.

☐ Je désire faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

Carte de crédit n° : .....

Date d'expiration : .....

Montant : .....

NOM : .....

ADRESSE : .....

Signature : .....

Formulaire à transmettre à Amnesty International, à l'adresse ci-dessous :

ou à ***Amnesty International***
*International Secretariat*
*Peter Benenson House*
*1 Easton Street*
*London WC1X 0DW*
*Royaume-Uni*

Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet d'Amnesty International, à l'adresse suivante : www.amnesty.org/actforwomen

***Légendes des photos :***

2003 : L'un des foyers pour femmes géré par l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes) à Barrancabermeja. ©*AI*

**Photo de couverture :**

Colombie, 2000 : Cérémonie à la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie au cours des quatre décennies de conflit interne. Une femme, membre de l'organisation féministe *Ruta Pacífica* (la voie de la paix), observe une minute de silence.
©*Paul Smith/Panos Pictures*

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre* Stop violence against women. Murdered for speaking out - perscutions of women human rights defenders in Colombia

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 2004.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante :* http://www.efai.org

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*